

LES ÉCHELLES DE SALAIRES—LA POSITION DES
GOUVERNEMENTS PRÉCÉDENTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au président du Conseil du Trésor une question supplémentaire car il vient de dire que ce fut la politique de gouvernements successifs. Combien de gouvernements au Canada se sont éloignés de la politique des échelles nationales?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne suis pas certain si cette question s'inspire ou non d'une pensée polémique. J'ai peut-être mal compris la question que posait le député, dans ce cas le ministre peut y répondre brièvement. Je lui donne la parole pour le faire.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme les négociations collectives n'existent que depuis 1967, la réponse est deux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Deux libéraux.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE LIEU DE REFUGE DES GEOFFROY—L'ÉMISSION D'UN
MANDAT D'ARRÊT CONTRE MME GEOFFROY

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): A la lumière de la déclaration que vient de faire le premier ministre suppléant et de l'enquête conduite, le ministre peut-il nous dire maintenant où Geoffroy s'est réfugié, quel avion il a pris, qui l'accompagnait et s'il se trouve dans un pays avec lequel nous avons des accords d'extradition? Le ministre nous a dit aujourd'hui que la femme en cause est accusée de certaines infractions. Cela a-t-il eu lieu sachant qu'il sera possible de les faire comparaître en justice?

Une voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Le député de Calgary-Sud voudrait-il bien se taire.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je pense pouvoir répondre affirmativement à cette question. Nous sommes très désireux de voir revenir Geoffroy et sa femme; d'une part pour remettre Geoffroy en prison et pour que M^{me} Geoffroy réponde de nos accusations.

M. Woolliams: Excusez-moi, je n'ai pas entendu. Il s'est produit un léger bruit. Le ministre a-t-il dit qu'il savait où ces gens se trouvent et que la justice s'occupe de leur retour au Canada?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que nous sommes en train de nous occuper de leur retour. Personnellement, j'ignore où ils se trouvent et je ne sais pas si la police, en pleine enquête, désire dévoiler ses soupçons étant donné qu'elle ne cherche pas à alimenter la curiosité du public mais à obtenir le retour des Geoffroy.

M. Eric Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire. Étant donné que quatre accusations ont été portées contre

M^{me} Geoffroy, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous informer si on a lancé un mandat d'arrêt et s'il est valable dans tout le Canada?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, un...

[Français]

On a également émis un mandat d'arrestation à son endroit.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER
DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON SUGGÈRE DE
COMMUNIQUER AVEC M. RICHER

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre dirait-il si, à la suite de la déclaration qu'il vient de faire et de l'affirmation de l'enquêteur Richer rapportée ce matin dans les journaux, son ministère a tenté ou a donné instruction d'entrer en communication avec M. Richer, afin de savoir exactement où se trouvent les fugitifs?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

M. Ricard: Vous n'essayez pas de l'avoir.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER
DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—DEMANDE DE DÉPÔT DES
DOCUMENTS RELATIFS AU PASSEPORT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je voudrais savoir si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déposera la demande d'obtention de passeport présentée par Geoffroy sous son nom d'emprunt afin de connaître l'identité du garant. Va-t-il également déposer la correspondance indiquant l'adresse à laquelle ce passeport a été expédié et celle de M. Denis, vedette de la fameuse affaire Rivard, avec le ministère? Je pose cette question, parce qu'une fois que des accusations seront portées, le gouvernement pourrait prétendre ne plus pouvoir discuter cette question. Il n'y aurait aucun mal à ce que le ministre dépose simplement ces documents.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le ministre voudra peut-être répondre à la question. Je rappelle aux députés qu'il nous reste seulement trois minutes et je constate que certains de nos collègues manifestent de l'impatience.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je répondrai brièvement, monsieur l'Orateur, en disant au distingué représentant que je voudrais étudier la question.

Une voix: Je le pense bien.

L'hon. M. Sharp: C'est une question grave. Elle revêt certains aspects dont le député de Prince-Albert ne semble pas tout à fait tenir compte. S'il en avait connaissance, il abonderait dans le sens du gouvernement.